

DÉPARTEMENT de la GIRONDE  
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX  
Commune de LORMONT

-----  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du VENDREDI 21 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt et un à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

**Présent(e)s** : Jean TOUZEAU, Josette BELLOQ, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Marc GALET, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Bernard RIVAILLÉ, Claude DAMBRINE, Tayeb BARAS, Pierrette DUPART, Stéphane PERES DIT PEREY, Michèle FAORO, Jean-Claude FEUGAS, Cyrille PEYPOUDAT, Jannick MORA, Grégoric FAUCON, Mireille KERBAOL, Brétislav PAVLATA, Maria Del Pilar RAMIREZ, Jean-Louis COUTURIER, Danielle JOUS, Vincent COSTE, Maférima DIAGNE, Alexandre CHADILI, Loubna EDNO-BOUFAR, Jean-Pierre BACHÈRE, Mónica CASANOVA.

Absente excusée ayant donné procuration :  
Suna ERDOGAN (procuration Yasmina BOULTAM).

Absents excusés : Salim KOÇ, Jean-Baptiste DEFRANCE.

Absent(e)s : Aziz S'KALLI BOUAZIZA, Myriam LECHARLIER, Marc SALLOT, Frédéric BERGMAN, Richard UNREIN.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 28

N° 2019/21.06/26

ASSOCIATION EN SCÈNE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Jean-Pierre BACHÈRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**Stéphane PERES DIT PEREY, Adjoint délégué culture et à l'animation explique aux membres de l'assemblée délibérante que :**

Afin de permettre à l'Association En Scène de remplir sa mission principale de soutien aux actions de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre en proposant des spectacles et des sorties et l'organisation d'évènements organisés par l'EMMDT, la Commission Ville culturelle et animée du 17/09/2018 et du 20/05/2019 a émis un avis favorable pour une aide complémentaire de 500,00 €.

**Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**La Ville de Lormont,**

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la demande de l'Association En Scène en septembre 2018 ;

**Entendu le rapport de présentation,**

**Considérant** l'intérêt pour la Ville de soutenir financièrement les projets de présence artistique sur le territoire ;

**DÉCIDE**

**Article unique :**

d'autoriser Monsieur le Maire à mandater le versement de 500 € affectés aux projets de l'Association En Scène.

**VOTE :**

**POUR :**

23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,

3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,

1 - Groupe Europe Écologie les Verts,

1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

*Le Maire, Jean TOUZEAU :*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

*\* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 24 juin 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,**

**Jean TOUZEAU**